

Troisième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 23 - 26 octobre 2000

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS **OPÉRATIONNELLES**

Point 9 de l'ordre du jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.3/2000/9-A/3 31 août 2000

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

# PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2000-**GAMBIE 2729.03**

### Développement rural communautaire

Nombre de bénéficiaires	106 250
Durée du projet	Trois ans (juillet 2000–juin 2003)
Coût (dollars EU.)	
Coût total pour le PAM	1 286 775
Coût total des produits alimentaires	623 120
Coût total pour le gouvernement	1 979 979

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM  $(http://www.wfp.org/eb\_public/EB\_Home.html).\\$ 

2 WFP/EB.3/2000/9-A/3

# Note au Conseil d'administration

#### Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. Zejjari tel.: 066513-2201

Conseiller pour le développement, OSA: O. Sarroca tel.: 066513-2505

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



WFP/EB.3/2000/9-A/3

1. La Gambie se classe parmi les pays les moins avancés et les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Elle figure à la 163ème place sur 174 pays dans le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 1999. La production vivrière ne couvre que 50 pour cent des besoins du pays; plus de 100 000 tonnes de riz, principal aliment de base de la population, sont importées tous les ans, ce qui se solde par une facture d'importation non négligeable d'un montant de 40 millions de dollars E.-U. Avec 1,04 million d'habitants (recensement 1993) et un taux de croissance démographique de 4,2 pour cent, la densité de population en Gambie est l'une des plus élevée de l'Afrique. Le revenu moyen par habitant est de 320 dollars. Près de 40 pour cent de la population a moins de 15 ans.

- 2. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent projet porte sur les objectifs 3 et 5, à savoir: permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver, et permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables.
- 3. Ce sont 106 250 personnes au total qui bénéficieront directement du projet dont les objectifs sont le suivants: la mise en valeur des terres marécageuses, la conservation des sols et des eaux des plateaux ainsi que le développement de l'infrastructure rurale. On estime que 7 500 villageois bénéficieront de la construction de puits, ce qui permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable, de cultiver des légumes et d'élever de petits ruminants. Les communautés profiteront également de l'amélioration des infrastructures scolaires: des classes d'école, des cuisines et des latrines seront construites ou rénovées. La construction de route d'accès dans les zones isolées permettra de relier les marchés et les terres agricoles, et d'améliorer la disponibilité des produits et des intrants agricoles. On s'attachera en particulier à assurer la participation active des femmes, en tant que bénéficiaires directes et gestionnaires dans le cadre des comités de développement villageois.
- 4. Le PAM entreprendra ces différentes activités en collaboration avec les ONG nationales et internationales, qui fourniront les ressources et les compétences nécessaires à la réussite du projet.

